

dans lesquelles les puissances nucléaires et non nucléaires seraient prêtes à accepter la création de ces zones.

Pour conclure, j'aimerais, Monsieur le Président, commenter brièvement la question suivante: quel genre de résolution convient-il d'adopter, au sein de notre Commission, à l'égard de la question du désarmement général et complet. Avant de s'ajourner en vue de la dix-huitième Assemblée générale, le Comité des Dix-Huit pour le désarmement a décidé de se réunir de nouveau à Genève une semaine au plus tard après que la dix-huitième session eût terminé l'examen des points relatifs aux expériences nucléaires et au désarmement. Cette décision a reçu l'appui unanime des puissances nucléaires et de tous les autres participants à la Conférence. La délégation canadienne, pour les raisons que j'ai exposées, appuiera énergiquement tout projet de résolution qui souscrit à la décision d'une reprise des travaux de la Conférence et qui prie cette dernière de poursuivre ses efforts en vue de la conclusion d'un accord sur le désarmement assorti de mesures préliminaires.

Nous espérons que conformément au voeu exprimé par plusieurs membres non alignés, la Conférence de Genève sera en mesure de procéder à un examen des problèmes techniques du désarmement et de la surveillance et qu'elle pourra, grâce à des efforts redoublés, faire état à la 19e session de l'Assemblée d'un important dénouement: la conclusion d'un accord portant une réduction de l'énorme arsenal que possèdent aujourd'hui les nations, entente qui marquerait la première étape vers l'élimination totale des armements.